

ger permanent si nous ne pouvons pas garantir à nos acheteurs étrangers la livraison du grain qu'ils veulent au moment où ils le veulent.

L'industrie agricole et le gouvernement canadiens ont un défi à relever afin que nous ne manquions pas cette magnifique occasion.

**L'honorable Mme Inman:** Puis-je poser une question au sénateur Molgat? Dans quelle mesure emploie-t-on l'huile de colza pour la cuisine? Sauf erreur, Canada Packers en fait un certain usage, mais je crois comprendre qu'on pourrait l'utiliser beaucoup plus. Que fait-on pour la mettre sur le marché comme huile de cuisine?

**L'honorable M. Molgat:** Je dois avouer à la sénatrice Inman que je ne suis pas un expert dans le domaine des huiles comestibles, mais l'huile de colza ferait maintenant pleine concurrence aux autres huiles comestibles. L'utilisation de l'huile de colza posait un problème parce qu'elle contenait de l'acide érucique, mais la difficulté a été résolue par la mise au point de nouvelles variétés de colza. Je crois que maintenant le colza est pleinement en mesure d'exercer une concurrence dans le domaine des huiles comestibles.

**L'honorable Norman McL. Paterson:** Honorables sénateurs, on a jeté un peu de lumière sur la question du commerce extérieur et j'aimerais signaler une chose assez nouvelle qui intéresserait le sénateur Grosart et d'autres sénateurs.

Vous avez tous entendu dire à maintes reprises que les États-Unis ont 53 milliards de dollars en papier-monnaie en Europe et en Asie, mais qu'ils ne possèdent que 10 milliards en or pour rapatrier cet argent. On a donc répété encore et encore que les États-Unis sont en faillite. Ils peuvent être en faillite jusqu'à un certain point, en ce qui concerne le rapatriement de cet argent. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu que deux manières de rapatrier cet argent. On pouvait le rapatrier au moyen de l'or ou du commerce. Une autre méthode vient de surgir, et il est devenu évident que tandis que certains pays européens étaient satisfaits de la situation monétaire et qu'ils étaient prêts à attendre quant à la valeur du dollar américain, certains faiblissent néanmoins quelque peu et commencent à acheter des valeurs américaines. Dans peu de temps, ils voudront acheter plus de valeurs canadiennes, si ce n'est déjà fait. J'ignore jusqu'où cela ira, mais ce que je veux dire, c'est que les États-Unis doivent vendre leur blé. Ils doivent vendre leur blé, leurs céréales et leurs fèves de soja, et le reste. Il ne s'agit pas de savoir s'ils peuvent vendre tout cela. Ils le doivent. Ils doivent exporter tous les produits qui peuvent trouver un débouché, autrement ils sont acculés à la ruine. Il leur faut trouver le moyen de rapatrier cet argent. La situation est grave, car, vous le reconnaîtrez tous, s'ils ne peuvent rapatrier cet argent, le cours baissera, et notre position ne serait pas très confortable si le dollar américain devait tomber à 50 cents. Nous ne voulons pas que la chose arrive. Ils doivent donc redresser leur balance commerciale, et si vous observez les statistiques, vous verrez que si les Américains ne peuvent redresser cette balance commerciale défavorable, leur dollar ne gardera pas sa valeur.

• (1500)

**L'honorable Herbert O. Sparrow:** Honorables sénateurs, je voudrais ajouter quelques mots à cette discussion. Je voudrais tout d'abord féliciter la Commission canadienne du blé de sa vente exceptionnelle de quelque 117 millions de boisseaux de blé à la République populaire de Chine, et par la même occasion, féliciter aussi le ministre responsa-

ble de la Commission du blé, l'honorable Otto Lang. Nous devons aussi féliciter le gouvernement de sa politique commerciale en général et en ce qu'elle concerne les producteurs de céréales de l'Ouest. Nous pouvons avoir une politique de vente énergique de la part de la Commission du blé et aussi un ministre dynamique, mais si notre pays lui-même, par l'intermédiaire de ses autres ministères, n'a pas des politiques commerciales énergiques et des relations internationales qui se prêtent à la collaboration avec d'autres pays, de telles ventes seront impossibles.

Honorables sénateurs, je tiens à profiter de l'occasion pour souligner que, si la vente de 117 millions de boisseaux est une bonne chose et si les ventes de cette campagne et de la prochaine campagne risquent, elles aussi, d'être considérables, il ne s'ensuit pas que les problèmes de l'agriculture ont été résolus en ce qui concerne les céréales. Je n'aimerais pas que les sénateurs, les membres du cabinet ou le public en dehors de l'Ouest du Canada s'imaginent que le problème des producteurs de céréales de l'Ouest est résolu. Dans l'intérêt de nos producteurs de céréales, nous avons besoin de ventes, et même de beaucoup de ventes. Mais si les prix ne sont pas suffisamment élevés pour que les cultivateurs rentrent dans leurs frais de production et pour leur assurer un bénéfice raisonnable compensant le temps et l'argent investis, ces ventes perdent beaucoup de leur intérêt, et on pourrait même arriver au point—si ce n'est déjà le cas—où elles se révéleraient plus nuisibles qu'utiles. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où il n'existe pas d'accord mondial sur le prix du blé, et je pense que le sénateur Argue a fait état pour les ventes actuelles d'un chiffre se situant autour de \$1.60 le boisseau. L'ancien accord international sur le blé prévoyait un prix de \$1.95½ le boisseau, et, si l'on tenait un tant soit peu compte des données réelles de la situation, le prix en vue pour ces céréales serait, à coup sûr, plutôt de \$1.95½ le boisseau que de \$1.60.

Honorables sénateurs, j'invite cette Chambre, de même que le gouvernement canadien, à continuer leur travail—et ils travaillent je le sais—sur la scène internationale pour qu'un accord commercial sur les prix assure à nos cultivateurs une juste rétribution de leur temps, de leur labeur et de leurs investissements.

Le gouvernement canadien a établi il y a quelque temps un régime dit régime de deux prix pour le blé, lequel oblige la Commission canadienne du blé à vendre le grain aux minoteries canadiennes, quel que soit le prix sur le marché mondial, à \$1.95½ le boisseau. Je crois que le syndicat de la Commission du blé toucherait ainsi de 12 à 20 millions de dollars de plus par année. Si nous voulons encourager les ventes—et c'est ce que nous voulons—il faut nous assurer que le cultivateur touche une juste rétribution pour sa production et il y a deux moyens de le faire. Il s'agit tout d'abord d'obtenir un prix raisonnable sur le marché mondial et ensuite de voir à ce que les consommateurs canadiens paient un prix juste et équitable pour les produits agricoles. Je vais dans ce débat d'aujourd'hui parler du blé et des produits du blé qui entrent directement dans la préparation du pain.

Des organismes agricoles et des partis politiques ont saisi le gouvernement de nombreuses résolutions recommandant l'établissement d'un régime de deux prix pour le blé en vertu duquel les minoteries canadiennes devraient payer au moins un peu plus de \$3 le boisseau plutôt \$1.95¼c. pour consommation domestique.

En supposant que la consommation canadienne s'établisse à environ 60 millions de boisseaux par année, ce qui